



Région Île-de-France – Le logement des étudiants

Exercices 2017 et suivants

La chambre régionale des comptes d'Île-de-France a contrôlé les comptes et la gestion de la région Île-de-France dans le cadre d'une enquête commune avec la Cour des comptes relative au logement des étudiants.

À la rentrée 2022, l'Île-de-France est la première région étudiante avec 793 000 étudiants, soit le quart des étudiants nationaux. Face au déficit en logements pour étudiants, la région a choisi d'investir en complément de l'action de l'Etat et d'autres collectivités territoriales dans une politique facultative au regard de ses compétences en définissant une stratégie ambitieuse à coordonner avec tous les acteurs.

Les principaux constats de la chambre

- Une stratégie partenariale définie en particulier dans le schéma régional du logement étudiant de 2009 partiellement mis à jour en 2015 et en 2020 qui identifie une « géographie préférentielle » d'intervention de la région
- Une contribution au financement de la création de nouvelles places de logements majoritairement *via* les aides à la pierre
- Des moyens affectés au logement des étudiants globalement en baisse depuis 2017
- Un taux de vacance de 30 % dans les internats des lycées franciliens pour l'année scolaire 2023-2024
- Une mobilisation du foncier public à renforcer (notamment le foncier des lycées)

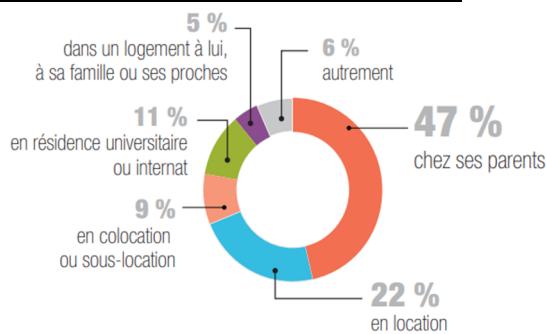
Les recommandations de la chambre

- Elaborer un nouveau schéma régional du logement étudiant pour l'Île-de-France, sur la base d'un diagnostic partagé et d'objectifs mis à jour
- Analyser le taux de non-recours à l'aide à la pierre régionale, en vue d'adapter les critères d'éligibilité définis
- Définir les modalités d'hébergement d'étudiants dans les internats des lycées franciliens

Trois chiffres clés

- 9 358** : nombre de logements pour étudiants créés depuis 2017 cofinancés par la région (37 % de l'objectif fixé par la région sur la période)
- 6 341 €** par logement : montant moyen de subvention régionale stable depuis 2017
- 65,38 M€** : montant des aides à la pierre versées par la région entre 2017 et 2023

Lieu de résidence des étudiants franciliens



Nombre de places* créées ayant bénéficié d'une subvention régionale

Année	Logements	Objectif (en nombre de logements)	% de la cible	dont PLUS	dont PLS	Places
2017	2 087	n.c.	n.c.	1 085	1 002	2 440
2018	1 657	4 000	41%	957	700	1 751
2019	836	4 000	21%	396	440	956
2020	1 112	4 000	28%	442	670	1 214
2021	1 666	4 000	42%	893	773	1 726
2022	1 343	4 800	28%	576	767	1 413
2023	657	4 800	14%	294	363	811
TOTAL	9 358	25 600	37%	4 643	4 715	10 311

Source : retraitement par l'Institut Paris Région des données Observatoire de la vie étudiante (OVE)

* Certains logements comportent plusieurs places et accueillent autant d'étudiants.

Source : CRC d'après les données transmises par la région (PLUS : prêt locatif à usage social ; PLS : prêt locatif social)

Lire le rapport : <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2025-03/IDR2024-66.pdf>